



Pollution tabagique entre pavillons voisins

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 12 novembre 2019

Bonjour,

Mes voisines fument a la porte de leur jardin pour ne pas fumer chez elles car elles ont des enfants. Mais à chaque cigarettes l'odeur rentre dans ma véranda et dans ma maison et reste un certain temps. Et quand nous sommes sur la terrasse c'est infernal. Avons nous un recours ?

Réponse :

Comme aucun texte n'interdit de fumer chez soi, votre seul recours est [le trouble olfactif de voisinage](#) dont le mode d'utilisation est bien détaillé dans le site [service-public.fr](#) et notamment par le recours au [conciliateur](#)

Un groupe de travail animé par notre représentation d'Ile de France s'est saisi de cette problématique et tente de faire évoluer la loi. Les [adhérents](#) de toutes les régions françaises, victimes de pollution tabagique de voisinage, peuvent être informés ou participer à leurs travaux. Si cela vous tente, vous pouvez remplir le [formulaire d'inscription](#) à ce groupe de travail